

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 29 juin 2017
Rapporteur :
Monsieur Georges-Philippe
FONTAINE

N° 10

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 05/07/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/07/2017
(accusé de réception du 05/07/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions relations internationales

—————

La ville de Quimper accompagne plusieurs associations au titre des relations internationales.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à verser, pour l'année 2017, les subventions de fonctionnement suivantes au titre des relations internationales (imputation budgétaire 041 6574 115) :

	Subvention attribuée en 2016	Montant 2017
- Association Quimper - Remscheid	2 500,00 €	2 500,00 €
- Comité de jumelage Quimper - Lavrio	2 500,00 €	2 500,00 €
- Comité de jumelage Quimper - Ourense	2 500,00 €	2 500,00 €
- Association Bretagne - Ecosse	300,00 €	300,00 €